

A&K CONSEILS ET FORMATIONS

SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 Euros €

19 BOULEVARD DE LA MUETTE 95140 GARGES-LES-GONESSE

910086313 R.C.S. NANTERRE

Procès-verbal

de l'assemblée générale extraordinaire

en date du 15/07/2026

Le 15 juillet 2026

À PARIS à 10 heures

Les associés de la SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle A&K CONSEILS ET FORMATIONS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président, conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée générale est présidée par FLORA Sélène Président. Le président constate que le nombre des associés présents ou représentés, possédant ensemble 100 parts sociales, représente la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions relevant de sa compétence, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président(e) rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social
- Mise à jour de l'article ARTICLE 7 des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales correspondantes

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :

32 RUE DE PARIS, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée générale décide de mettre à jour l'article ARTICLE 7 des statuts de la manière suivante :

Le siège social de la société est fixé au 32 RUE DE PARIS, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Troisième résolution

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Procès-verbal de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le Président(e) déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, visé par les associés.

FLORA Séléna



president_ag
FLORA Séléna

FS